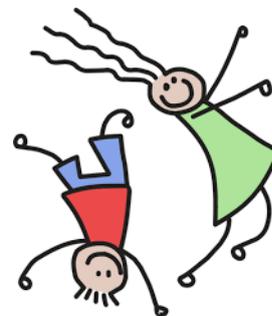


PLAINE DE VACANCES 2024 – CERFONTAINE (Pour enfants de 6 à 12 ans)

DOSSIER D'INSCRIPTION (à rendre pour le 22 mai 2024)

Tel : 071/27.06.11 – Fax : 071/64.44.85 – mail : cindy.preaux@cerfontaine.be



Je soussigné (Nom, prénom, lien de parenté)

.....

Domicilié à (Adresse complète)

N° de téléphone + mail :

Inscrit mon enfant (Nom, prénom).....

Né(e) leAge :

A la plaine de vacances de ou des semaines suivantes (Cochez les périodes désirées) :

1 ^{ère} semaine Du 08/07 au 12/07	2 ^e semaine Du 15/07 au 19/07	3 ^e semaine Du 22/07 au 26/07	4 ^e semaine Du 29/07 au 02/08

Au Stage de bateau à voile de 09h à 16h grâce au soutien de l'Adeps*

(Pour Enfants de 7 à 12 ans avec priorité aux enfants de la plaine)

Du 15/07 au 19/07

Au stage de planche à voile de 09h à 16h grâce au soutien de l'Adeps*

(Pour Enfants de 10 à 17 ans avec priorité aux enfants de la plaine)

Du 15/07 au 19/07

*Les enfants participant au stage de planche à voile ou de bateau à voile seront pris en charge par le car pour se rendre au stage, au départ de la plaine et seront également ramenés à la plaine en fin de journée.

Personnes autorisées à reprendre l'enfant :

Nom, Prénom :.....N° tel :

Nom, Prénom :.....N° tel :

Nom, Prénom :.....N° tel :

Autorise mon enfant à quitter la plaine seul par ses propres moyens

Souscrit au service de ramassage scolaire (dans ce cas, remplir la fiche TRANSPORT)

A transmettre obligatoirement

Je soussigné (Nom, prénom).....

Parent de (Nom, prénom de l'enfant).....



- Certifie avoir lu et approuvé le règlement (voir annexe) et m'engager, tout comme mon enfant à le respecter.
- N'Autorise pas que les photos ou tout autre support image soit utilisé à des fins de publications (articles journaux, site Internet de la commune,).

Une confirmation d'inscription vous sera envoyée mi-juin. Sans cette confirmation, votre enfant n'est pas inscrit et ne pourra accéder à la plaine ! Merci d'y être attentif.

Date (suivie de la mention « Lu et Approuvé ») :

Signature

Informations importantes pour participer au stage de planche à voile ou bateau à voile

- **L'enfant doit savoir nager environ 50 m** : Une attestation des parents doit être remise à l'inscription en plus du dossier rempli en bonne et due forme). Pour info, il n'y a aucun danger si l'enfant ne sait pas nager car tous ont des gilets de sauvetage mais l'enfant peut paniquer.
- **L'enfant doit se munir d'une vieille paire de basket ou chaussures adaptées** tenant bien aux pieds pour patauger dans l'eau.
- **L'enfant doit être muni de vêtement de rechange** pour la fin des activités ainsi que d'une serviette de bain
- **L'enfant doit se munir d'une crème solaire et d'une casquette**, ou d'un k-way par mauvais temps.

Les places sont limitées.

Une confirmation d'inscription vous sera envoyée mi-juin. Sans cette confirmation, votre enfant n'est pas inscrit et ne pourra accéder au stage de voile ! Merci d'y être attentif.

FICHE MEDICALE (A compléter par un parent)



• **Identité de l'enfant.**

Nom Prénom :

Date de naissance :

• **Personne à prévenir en cas d'urgence.**

Nom et lien avec l'enfant :

Contact (Tél/GSM) :

• **Informations médicales.**

Nom et téléphone du médecin traitant :

Maladies antérieures : Coqueluche – Bronchite – Rubéole – Rougeole – Oreillons – Varicelle

Autres :

Autres affections : Diabète – Epilepsie – Asthme – Somnambulisme – Affection cardiaque –

Opération(s) subie(s) + année :

.....

Vaccins : tétanos **oui/non** année :..... dernier rappel :.....

Allergies :

Aux antibiotiques oui/non

A d'autres médicaments : oui/non précisez :

A autre chose (alimentation, éléments extérieurs,...) :

Groupe sanguin :

Médicaments à prendre (nature, posologie et durée) ATTENTION, nous avons besoin obligatoirement d'une attestation du médecin pour pouvoir donner un médicament pendant les heures de la plaine :

.....

.....

• **Sait-il (elle) nager ?**

• **Autres renseignements utiles :**

.....

.....

.....

En cas d'incident, J'autorise les responsables de la plaine de Cerfontaine à amener mon enfant chez le médecin afin de lui administrer tous les soins nécessaires.

Date et signature : Fait à, le

Signature

TRANSPORT

Un service de ramassage sera organisé par le car communal chaque matin et soir du 08 juillet au 02 août 2024.

Je soussigné(e) (Nom, prénom d'un parent).....

Déclare que mon enfant (Nom, prénom).....



- Se rendra à la plaine par ses propres moyens
- Utilisera le transport gratuit
 - Tous les matins suivant son inscription
 - Tous les soirs suivant son inscription
 - Le matin des dates suivantes :.....
.....
 - Le soir des dates suivantes :.....
.....

Mon enfant prendra le car communal à l'arrêt suivant :

- SILENRIEUX (sur la place de l'Aiglon) à 8h20
- DAUSSOIS (devant la Maison du village) à 8h30
- VILLERS-DEUX-EGLISES (devant l'Eglise) à 8h40
- SENZEILLES (Place verte) à 8h45
- SOUMOY (devant la salle «les Gais Lurons) à 8h50

Mon enfant sortira du car communal à l'arrêt suivant :

- SILENRIEUX à 16h50
- DAUSSOIS à 17h00
- VILLERS-DEUX-EGLISES à 17h10
- SENZEILLES à 17h15
- SOUMOY à 17h20



A cocher obligatoirement

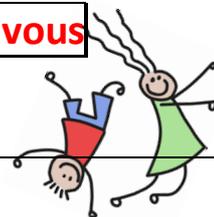
- Autorise mon enfant à quitter seul le car communal
- N'autorise pas mon enfant à quitter seul le car communal (1 adulte viendra le chercher à la sortie du car)

Remarques éventuelles :

.....

.....

Règlement de la plaine de vacances 2024 **A conserver chez vous**



Horaire de la plaine :

9h – 9h30 : Accueil des enfants – Arrivée du car (Réfectoire de l'école de Cerfontaine – Rue de la Poste – Entrée via parking de la plaine)	
9h30 – 10h30 : Activités	10h30 – 11h : Collation et Jeux libres
11h – 12h : Activités	12h – 13h : Dîner
13h – 14h30 : Activités	14h30 – 15h : Collation et Jeux libres
15h – 16h30 : Activités	16h30 : Reprise des enfants – Départ du car

- En dehors des heures reprises sur cet horaire, l'encadrement des enfants n'est pas assuré.
- Si pour une raison ou une autre, un enfant doit arriver plus tard ou repartir plus tôt de la plaine, les parents de ce dernier doivent le signaler au moniteur en chef.
- Les jours d'activités extérieures, les enfants doivent revenir jusqu'à la plaine. En aucun cas, les parents ne viendront les reprendre sur le site extérieur de l'animation.

Inscriptions :

- L'inscription n'est valable que si le dossier est dûment complété et que si l'enfant est inscrit **par semaine COMPLETE** dans le délai prévu.
- Seuls les enfants inscrits au ramassage du car dans leur dossier pourront bénéficier de ce service.
- Une confirmation d'inscription vous sera envoyée mi-juin. Sans cette confirmation, votre enfant n'est pas inscrit et ne pourra accéder à la plaine ! Merci d'y être attentif et de me contacter si nécessaire.

Tenue - Matériel

- Des vêtements de jeu ou de sport ainsi que des chaussures type « basket » sont recommandés.
- Merci de prévoir les aléas du temps belge et de prévoir un survêtement léger et imperméable (K-Way) ou, dans le cas contraire, une casquette/chapeau, crème solaire.
- Les enfants apportent 2 collations, leur dîner ainsi que leurs boissons pour la journée.

Accident - Maladie

- Lorsqu'un enfant est malade en cours de journée, les parents seront avertis. Dans la mesure du possible, les parents viendront rechercher l'enfant pour éviter au maximum le risque d'épidémie et de contagion.
- Les parents sont tenus de faire le nécessaire pour que leur enfant se présente sans poux à la plaine.
- Les animateurs se réservent le droit d'appeler le médecin traitant de l'enfant ou un autre, voir le service 112 en cas de problème.
- En cas d'accident d'un enfant, la Commune de Cerfontaine est assurée. Dans ce cas, une déclaration d'accident est remplie.
- Aucun médicament ne pourra être pris pendant la période des plaines sauf avec attestation du médecin. (Dans ce cas, les parents veilleront à inscrire sur la boîte, le nom et prénom, les heures d'administration et le dosage).

Règles de vie

- Un enfant ne peut quitter la plaine pendant les heures d'activités.
- Il est interdit d'apporter des jouets, des GSM, tablettes, I-Phone, jeux électroniques, pétards, allumettes, briquets ou autres objets du même genre. Il est recommandé de ne pas apporter d'objets de valeurs à la plaine. L'administration communale de Cerfontaine décline toute responsabilité en cas de perte ou vol.
- Tout enfant doit respecter l'environnement et le matériel mis à sa disposition (mobilier, locaux,...).

Règlement de la plaine de jeux 2024 – suite et fin



- L'enfant se présentera correctement habillé avec une hygiène correcte.
- Tout enfant jettera ses déchets dans les poubelles mises à disposition.
- En ce qui concerne les sanitaires, tout enfant est tenu de garder l'endroit propre.
- Tout enfant est tenu d'écouter et d'appliquer les consignes données par les animateurs.
- Les insultes et le manque de politesse tant envers les autres enfants qu'à l'encontre des animateurs ne seront pas tolérés. L'enfant aura une attitude convenable et un langage correct.
- Les jours d'excursion, l'enfant est tenu d'arriver à l'heure prévue. Le départ ne sera en aucun cas retardé. Lors des sorties et excursions, des recommandations seront faites aux enfants afin qu'ils restent en groupe et s'assurent de la présence des animateurs.
- La plaine décline toute responsabilité quant à la perte de vêtements et autres objets personnels.
- **Le non-respect de ce règlement peut entraîner une exclusion temporaire ou définitive décidée par le Collège Communal ou le Directeur Général.**

Rappel Horaire car

MATIN :

- ✓ SILENRIEUX (sur la place de l'Aiglon) à 8h20
- ✓ DAUSSOIS (devant la Maison du village) à 8h30
- ✓ VILLERS-DEUX- EGLISES (devant l'Eglise) à 8h40
- ✓ SENZEILLES (Place verte) à 8h45
- ✓ SOUMOY (devant la salle «les Gais Lurons) à 8h50

SOIR :

- ✓ SILENRIEUX à 16h50
- ✓ DAUSSOIS à 17h00
- ✓ VILLERS-DEUX- EGLISES à 17h10
- ✓ SENZEILLES à 17h15
- ✓ SOUMOY à 17h20

L'Horaire du ramassage du car peut être modifié suivant le nombre d'inscrits. Dans ce cas, les parents dont les enfants sont inscrits au ramassage seront prévenus à l'avance.

ATTENTION : Pour toutes questions ou absence de dernière minute, Veuillez contacter Cindy UNIQUEMENT via l'Administration Communale au 071/27.06.11 ou sur cindy.preaux@cerfontaine.be

Le présent règlement entre en vigueur dès le premier jour de la plaine et est à conserver chez vous !